

VOËU N°1 –

CTOC Ligue HB de Bourgogne Franche -Comté

TITRE :	REGLEMENT SPORTIF BFC		
LIBELLÉ :	Modification article 3.3.2		
	<i>Libellé = Nouvel article, Suppression article xx.xx, Nouvelle rédaction article xx.xx, Modification article xx.xx</i>		
ORIGINE :	Commission Territoriale d'Organisation des Compétitions		
MOTIVATION	<p>L'objectif est de simplifier, en supprimant les barrages, les modalités d'accessions - relégations dans les championnats +16 ans, dans le schéma des compétitions à plusieurs poules d'un même niveau dans la catégorie +16F (masculine et féminine).</p> <p>Se mettre en concordance avec le Règlement général des compétitions nationales.</p>		
	<i>Motivation = expliquer en quelques lignes en bon Français les raisons du vœu</i>		
ANCIENNE RÉDACTION	<p>3.3.2 Championnats + 16 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> • A l'intérieur de chaque poule, tous les clubs se rencontrent en matchs aller et retour. • La COC publie chaque année par l'intermédiaire de la circulaire COC, les tableaux d'accession/relégation et les règlements particuliers aux épreuves. • Des barrages pourront avoir lieu suivant les modalités définies dans les tableaux d'accession/relégation. 		
NOUVELLE RÉDACTION	<p>3.3.2 Championnats + 16 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> • A l'intérieur de chaque poule, tous les clubs se rencontrent en matchs aller et retour. • La CTOC publie chaque année par l'intermédiaire d'une circulaire CTOC, les tableaux d'accession/relégation et les règlements particuliers aux épreuves. • Des barrages pourront avoir lieu suivant les modalités définies dans les tableaux d'accession/relégation • Les équipes issues de poules différentes restant à égalité de place pour une accession ou relégation dans un niveau de compétition +16 ans, seront classées : <ol style="list-style-type: none"> 1-par le nb de points, calculé au quotient si nécessaire (nb de points divisé par le nb de matchs joués) en cas de poule avec un ou plusieurs exempts 2-par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire, 3-par le plus grand nb de buts marqués sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire, 4-par le plus grand nombre de licenciés compétitifs (masculins ou féminines) à la date de l'AG dans la catégorie +16 ans. 		
AVIS CSR	RECEVABLE (FORME)	OUI	NON
AVIS CA	POUR :	CONTRE :	ABSTENSION :